



Propos liminaires du CHSCT du 10 octobre 2019

Monsieur le Président et les représentants des Administrations,

Les résultats de l'observatoire interne sont catastrophiques, d'autant plus qu'ils montrent année après année une tendance nette à la dégradation. Ils sont le reflet des réformes successives imposées par la direction générale pour adapter les services locaux aux suppressions de postes, les regroupements et les fermetures de services qui sont très mal vécus par les personnels. Les agents et agentes de la DGFIP sont 69 % à trouver que la DGFIP évolue trop rapidement et ils sont 76 % à trouver que ces évolutions sont négatives. D'ailleurs 76 % des agents n'ont pas confiance quant à leur avenir au sein de la DGFIP. 61 % des agents trouvent que leur motivation au travail diminue. Les fusions de services, les restructurations perpétuelles, la perte des 40 000 postes de notre administration sont autant d'éléments qui jouent nécessairement sur la santé des personnels. Les fonctionnaires n'échappent pas à l'insécurité du travail qui englobe aussi la crainte d'une dégradation des conditions de travail. De même que le chômage est connu comme facteur de risque de l'atteinte de l'intégrité psychique, le premier facteur de risque de stress au travail en Europe est « la réorganisation du travail » devant « la charge de travail », le « harcèlement » ou le « manque de soutien des collègues et des supérieurs ». Et on peut dire qu'avec les restructurations permanentes, les agents de la DGFIP sont une population à risque.

La charge de travail est jugée trop importante par les médecins de prévention, eux-mêmes, dans leur rapport annuel de 2018 (p91). Ils notent la réduction des effectifs, les départs en retraite, le manque de « sachants » dans les services et les trésoreries, le manque de « tuilage » comme autant de facteurs aggravants. Pour le management, ils notent les injonctions paradoxales, la pression pour les résultats, le manque de soutien technique, le manque de reconnaissance et de priorisation des tâches. Concernant les réorganisations des services, ils soulignent les transformations des métiers, les orientations mal accompagnées et peu anticipées comme autant de risques psychosociaux qui peuvent porter atteinte à la santé des agents.

Les ISST (Inspecteur Santé et Sécurité au travail), dans leur rapport (p11), observent des conditions de travail dégradées, qui, malgré les signalements faits à la direction depuis des années par la hiérarchie et confirmés par les observations des ISST, ne s'améliorent pas. Ils observent également un manque de considération et de reconnaissance pour les efforts accomplis par les agents qui maintiennent leur service à flot malgré les difficultés. La pression et la charge de travail sont pointées comme croissantes en raison des absences et des baisses d'effectifs. Les agents, de leur côté, se résignent au travail en mode dégradé. Peu à peu la démotivation s'installe et des conflits de valeur se développent autour de la qualité du travail. Les ISST relèvent, comme facteurs de contraintes identifiées et sources de RPS (Risques Psycho-sociaux), l'enchaînement des réformes.

Ce constat, fait par des spécialistes des conditions de travail, était avant le nouveau projet de réorganisation du Ministre Darmanin incluant la géographie revisitée et la démétropolisation.

Cette réforme qui, selon vous, est entrée dans une période de concertation, est rejetée par une large partie des personnels de la DGFIP qui voit, une nouvelle fois, son devenir professionnel et personnel se désagréger. Au-delà, au travers de cette déconstruction massive, l'administration donne l'impression d'une véritable défiance envers ses agents et le travail accompli.

Dans un contexte particulièrement sensible, la mise en place d'une telle réforme est irresponsable.

L'administration va exposer les agents à des risques psychosociaux tels qu'ils mettent la vie des agents en péril. Depuis le lancement de la géographie revisitée en juin dernier, nous avons eu connaissance de 5 événements dramatiques. Nous sommes particulièrement inquiets de l'évolution de la situation et nous tenons aujourd'hui à tirer la sonnette d'alarme.

On pense toujours que cela n'arrive qu'aux autres.

Qui aurait pu, un jour imaginer où croire que nous serions confrontés à un tel drame dans notre Département en juillet 2019

Par un geste désespéré, Mr Bernard Blondet a décidé le 15 juillet de mettre fin à ses jours, qui plus est sur son lieu de travail.

Ce chef de poste du SPL de Longwy, malgré sa mutation au 1^{er} septembre prochain dans son département d'origine, persistait et signalait, dans son mal être, dans son mal vivre en se donnant la mort dans les locaux du Centre des Finances Publiques de Longwy.

Mais quel ne fût pas notre désarroi quand, dans un article du Républicain Lorrain, quelques jours seulement après le décès, nous lisions cette phrase : « Le fonctionnaire n'aurait nullement incriminé ses conditions de travail pour expliquer son geste. Cet élément permet au Parquet de Val de Briey de fermer très clairement la porte professionnelle quant aux motivations du défunt. »

Renvoyant de ce fait, les causes de son acte à sa vie personnelle, en accusant la fragilité psychologique et l'état dépressif de M Blondet.

Solidaires Finances demande à ce que toute la lumière soit faite sur ce tragique événement survenu dans un contexte de conditions de travail à la DGFIP tendu depuis ces dernières années et renforcé par la déclinaison de la géographie revisitée au plan local.

Le choix du lieu de travail pour passer à l'acte n'est pas anodin.

Un suicide effectué sur son lieu de travail interpelle nos consciences et nous interroge sur d'éventuels liens avec les conditions de travail.

Prétendre que les conditions de travail n'entrent pas en jeu revient à nier les interactions entre vie au travail et vie privée. Sous-entendre qu'une personne souffrait de problèmes personnels n'est pas une condition suffisante pour faire l'impasse sur l'hypothèse que ses conditions de travail ont pu peser dans sa décision.

Solidaires Finances craint qu'il s'agisse d'éluder la question du travail dans le cas d'un suicide.

Solidaires Finances vous demande la plus grande transparence dans la période que nous vivons et allons vivre. Ainsi nous vous demandons de communiquer tant au niveau local que national sur ces événements dramatiques.

Au plan local, nous vous demandons d'insister auprès des chefs de service, au sens de la loi et de la responsabilité qui pèsent sur eux (article L 4121-1 du Code du travail), sur l'existence de la note événements graves du 08 novembre 2012 ainsi que sur le guide ministériel :

"L'enquête du CHSCT sur les conditions de travail à la suite d'un acte suicidaire" d'avril 2013. Par ailleurs, nous vous demandons de veiller tout particulièrement à ce qu'aucune entrave dans les prérogatives de ce CHSCT ne puisse avoir lieu dans de telles situations.

Solidaires Finances en profite pour vous rappeler ce qu'avait exposé, Valérie Pécresse alors ministre des Finances lors du CTM du 03 octobre 2011 :

"Nous avons le devoir, comme nous l'avons fait, de chercher si ce n'est à comprendre, du moins à savoir si leur environnement professionnel a pu, d'une manière ou d'une autre, jouer un rôle, même indirect, dans leur geste.

Que les choses soient claires : des drames comme ceux que nous avons connus n'ont jamais qu'une seule cause. C'est parfois difficile, a fortiori dans de telles circonstances, mais il faut faire la part des choses. Ce qui ne nous empêche pas, bien au contraire, de nous pencher, en toute responsabilité, sur les conditions de travail de nos agents, de tous nos agents, et de prendre les décisions qui s'imposent.

La santé et la sécurité au travail, ce sont des questions cruciales. Je l'ai toujours pensé et les ai d'ailleurs mises au programme de plusieurs formations supérieures dans mes fonctions antérieures. Ce sont aussi des questions globales. Car c'est tout un environnement professionnel qu'il s'agit d'analyser, de comprendre et parfois de transformer."

De plus, ce qui nous paraît souhaitable à Solidaires Finances est la mise à disposition de ces informations à l'ensemble des membres du CHSCTM, et ce afin d'alimenter nos travaux et notre rôle d'impulsion de politiques SST au sein du ministère.

Le sujet des suicides et tentatives de suicides au travail, ou en lien avec le travail, doit faire partie de ces travaux et des politiques qui en découlent. Or il me semble que depuis la sortie du guide en 2013, nous avons un peu délaissé ces questions.

Voilà en résumé le sens de nos interrogations/demandes, qui mériteraient un débat élargi et des travaux au sein de l'instance à partir du second semestre : nous pourrions partir sur des statistiques de plusieurs années, du retour d'expérience sur la mise en œuvre du guide (et donc éventuellement son actualisation), du nombre d'enquêtes menées, des actions de préventions qui en découlent, des retours que peut en avoir la médecine de prévention dans son propre réseau, idem pour l'ISST, des actions menées spécifiquement au sein des directions. ».

La circulaire et guide ministériel trouvent naturellement à s'appliquer au cas présent .

Nous vous le rappelons monsieur le Président du CHSCT.

Concernant le cas de Mr Blondet, conformément à l'article 21 bis de la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires :

*« Est présumé imputable au service tout accident survenu à un fonctionnaire, **quelle qu'en soit la cause, dans le temps et le lieu du service, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice par le fonctionnaire de ses fonctions ou d'une activité qui en constitue le prolongement normal, en l'absence de faute personnelle ou de toute autre circonstance particulière détachant l'accident du service** ».*

L'Administration l'a-t-elle déclaré en tant que tel ?

Nous avons une pensée toute particulière pour la famille de Mr Blondet, durement éprouvée.

Nous pensons également à ses collègues traumatisés, meurtris, à ceux qui l'ont trouvé, à ceux qui ont effectué les gestes de premiers secours, à ceux qui travaillaient au quotidien avec lui, et plus largement à tous ceux qui l'ont connu.

Par ailleurs l'intersyndicale avait par un courrier du 16 juillet 2019 dénoncé l'attitude déplorable de la direction vis-à-vis des agents sur le site de Briey, nous osons espérer que cette fiche de signalement ne restera pas sans suite.